ABM

Société à responsabilité limitée
au capital de 500,00 Euros
Siège social : 44 QUAI DES CARRIERES

94220 CHARENTON-LE-PONT
R.C.S : 831342290

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice** de **5 292,96** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **34 902,25** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **40 195,21** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **40 195,21** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 26 491,21 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 13 704,00 Euros répartis de la manière suivante :

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*		*Revenus non éligibles à l'abattement*
	Dividendes	*Autres revenus distribués*	
31/12/2024	13704		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 137,04 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice** de **5 292,96** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **34 902,25** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **40 195,21** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **40 195,21** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 26 491,21 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 13 704,00 Euros répartis de la manière suivante :

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*		*Revenus non éligibles à l'abattement*
	Dividendes	*Autres revenus distribués*	
31/12/2024	13704		

Il convient de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition global de 34.5%.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 137,04 Euros.

Pour copie certifiée conforme
La gérance



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABM — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 44 QUAI DES CARRIERES 94220 CHARENTON-LE-PONT

SIRET : 8 3 1 3 4 2 2 9 0 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2024 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	20 000	012	20 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	35 000	030	31 906	3 095
	Immobilisations financières * (1)		040	2 860	042		2 860
	Total I (5)		044	57 860	048	31 906	25 955
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	921	052		921
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	16 326	074		16 326
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	11 518	086		11 518
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	28 766	098		28 766
	Total général (I+II)		110	86 626	112	31 906	54 720

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	50
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	34 902
	Résultat de l'exercice	136	5 293
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	40 745
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 194
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 169 926)	172	12 782
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	13 975
	Total général (I + II + III)	180	54 720

certifie conforme à l original

adnene drine

Certifié par yousign

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ABM — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 :

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	218 460
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	81
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	218 542
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	47 611
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	222
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : 2 184 – immobilier :)					242	43 069
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 776)					244	1 776
	Rémunérations du personnel *					250	101 114
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	12 228
	Dotations aux amortissements *					254	4 785
	dont amortissement du fonds de commerces					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1 943
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	212 749
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	5 793
	Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	500
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	5 293

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	5 293	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342	
			JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Droit divers – Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Droit divers – Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
	Droit divers – Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
	Droit divers – Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Droit divers – Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	5 293	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * 31 126 dont imputés sur le résultat :						360	5 293
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	

adnene drine

Certifié par yousign

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025